

**Les programmes  
et mesures destinés aux  
personnes handicapées :  
portrait global et dépenses**

**2015-2016**



**OFFICE DES PERSONNES  
HANDICAPÉES DU QUÉBEC**

*conjuguer*  
nos forces



**Les programmes  
et mesures destinés aux  
personnes handicapées :  
portrait global et dépenses**

**2015-2016**



**OFFICE DES PERSONNES  
HANDICAPÉES DU QUÉBEC**

*conjuguer*  
nos forces

**RÉDACTION**

Daniel Lavigne  
Conseiller à l'évaluation et à la recherche  
Direction de l'évaluation et du soutien  
à la mise en œuvre de la Loi

**COLLABORATION**

Lucie Dugas  
Conseillère experte à l'évaluation  
Direction de l'évaluation et du soutien  
à la mise en œuvre de la Loi

Lucie Sarrazin  
Technicienne en statistiques  
Direction de l'évaluation et du soutien  
à la mise en œuvre de la Loi

**SUPERVISION**

Isabelle Émond  
Directrice  
Direction de l'évaluation et du soutien  
à la mise en œuvre de la Loi

**ÉDITION**

Direction générale adjointe

**APPROBATION**

Anne Hébert  
Directrice générale

**RÉFÉRENCE SUGGÉRÉE**

LAVIGNE, Daniel (2016). *Les programmes et mesures destinés aux personnes handicapées : portrait global et dépenses : 2015-2016*, Drummondville, Équipe des communications, Office des personnes handicapées du Québec, 33 p.

*Ce document est disponible  
en médias adaptés sur demande.*

Dépôt légal - 2016  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec  
ISBN 978-2-550-72856-6 (version imprimée)  
ISBN 978-2-550-72857-3 (version PDF)  
ISBN 978-2-550-72858-0 (version texte électronique)  
ISBN 978-2-550-72859-7 (version braille)  
ISSN 2371-3186 (version imprimée)  
ISSN 2371-3194 (version PDF)  
ISSN 2371-3194 (version texte électronique)  
ISSN 2371-3208 (version braille)

.....

Office des personnes handicapées du Québec  
309, rue Brock, Drummondville (Québec) J2B 1C5  
Téléphone : 1 800 567-1465  
Téléscripteur : 1 800 567-1477  
info@ophq.gouv.qc.ca  
www.ophq.gouv.qc.ca

# TABLE DES MATIÈRES

---

<b>V</b>	<b>LISTE DES TABLEAUX</b>
<b>VI</b>	<b>LISTE DES FIGURES</b>
<b>VII</b>	<b>LISTE DES ACRONYMES ET DES SIGLES</b>
<b>1</b>	<b>INTRODUCTION</b>
<b>3</b>	<b>RÉPERTOIRE DES PROGRAMMES ET MESURES DESTINÉS AUX PERSONNES HANDICAPÉES</b>
<b>3</b>	DÉFINITION DE « PROGRAMME » ET « MESURE »
<b>4</b>	CLIENTÈLE VISÉE
<b>4</b>	VARIABLES INCLUSES
<b>5</b>	SOURCES DE DONNÉES
<b>5</b>	LIMITES DES DONNÉES FINANCIÈRES ISSUES DU RPM DE L'OFFICE
<b>7</b>	<b>PORTRAIT GLOBAL DES PROGRAMMES ET MESURES DESTINÉS AUX PERSONNES HANDICAPÉES</b>
<b>7</b>	RÉPARTITION PAR MINISTÈRE ET ORGANISME PUBLIC RESPONSABLE
<b>9</b>	RÉPARTITION PAR TYPE D'INTERVENTION
<b>11</b>	RÉPARTITION PAR TYPE D'INCAPACITÉ
<b>13</b>	<b>DÉPENSES RÉALISÉES DANS LE CADRE DES PROGRAMMES ET MESURES SPÉCIFIQUES AUX PERSONNES HANDICAPÉES</b>
<b>13</b>	DÉPENSES GLOBALES PAR MINISTÈRE ET ORGANISME PUBLIC RESPONSABLE
<b>15</b>	DÉPENSES GLOBALES PAR TYPE D'INTERVENTION
<b>17</b>	MINISTÈRES ET ORGANISMES PUBLICS AYANT LES DÉPENSES LES PLUS ÉLEVÉES
<b>18</b>	<i>Le ministère de la Santé et des Services sociaux</i>
<b>20</b>	<i>Le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale</i>
<b>21</b>	<i>Retraite Québec</i>
<b>22</b>	<i>Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur</i>
<b>24</b>	<i>Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail</i>
<b>26</b>	<i>La Régie de l'assurance maladie du Québec</i>
<b>27</b>	<i>Le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports</i>
<b>29</b>	<b>FAITS SAILLANTS</b>
<b>29</b>	PORTRAIT GLOBAL DES PROGRAMMES ET MESURES
<b>29</b>	DÉPENSES RÉALISÉES DANS LE CADRE DES PROGRAMMES ET MESURES SPÉCIFIQUES AUX PERSONNES HANDICAPÉES
<b>31</b>	<b>CONCLUSION</b>
<b>33</b>	<b>RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES</b>



# LISTE DES TABLEAUX

- 
- 8 *TABLEAU 1*  
**RÉPARTITION DES PROGRAMMES ET MESURES PAR MO RESPONSABLES**
- 10 *TABLEAU 2*  
**RÉPARTITION DES PROGRAMMES ET MESURES PAR TYPE D'INTERVENTION**
- 11 *TABLEAU 3*  
**RÉPARTITION DES PROGRAMMES ET MESURES PAR TYPE D'INCAPACITÉ**
- 14 *TABLEAU 4*  
**DÉPENSES EFFECTUÉES PAR LES MO DANS LE CADRE DES PROGRAMMES ET MESURES SPÉCIFIQUES AUX PERSONNES HANDICAPÉES, 2010-2011 À 2013-2014**
- 16 *TABLEAU 5*  
**DÉPENSES DES PROGRAMMES ET MESURES SPÉCIFIQUES AUX PERSONNES HANDICAPÉES PAR TYPE D'INTERVENTION, 2010-2011 À 2013-2014**
- 19 *TABLEAU 6*  
**DÉPENSES DES PROGRAMMES SPÉCIFIQUES AUX PERSONNES HANDICAPÉES, MSSS, 2010-2011 À 2013-2014**
- 20 *TABLEAU 7*  
**DÉPENSES DES PROGRAMMES SPÉCIFIQUES AUX PERSONNES HANDICAPÉES, MTESS, 2009-2010 À 2013-2014**
- 21 *TABLEAU 8*  
**DÉPENSES DES PROGRAMMES ET MESURES SPÉCIFIQUES AUX PERSONNES HANDICAPÉES, RETRAITE QUÉBEC, 2010 À 2013**
- 23 *TABLEAU 9*  
**DÉPENSES DES PROGRAMMES SPÉCIFIQUES AUX PERSONNES HANDICAPÉES, MEES, 2010-2011 À 2013-2014**
- 25 *TABLEAU 10*  
**DÉPENSES DES PROGRAMMES SPÉCIFIQUES AUX PERSONNES HANDICAPÉES, CNESST, 2009-2010 À 2013-2014**
- 26 *TABLEAU 11*  
**DÉPENSES DES PROGRAMMES SPÉCIFIQUES AUX PERSONNES HANDICAPÉES, RAMQ, 2010-2011 À 2013-2014**
- 27 *TABLEAU 12*  
**DÉPENSES DES PROGRAMMES SPÉCIFIQUES AUX PERSONNES HANDICAPÉES, MTMDET, 2010-2011 À 2013-2014**

# LISTE DES FIGURES

- .....
- 15 *FIGURE 1*  
**RÉPARTITION DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR MO DANS LE CADRE  
DES PROGRAMMES ET MESURES SPÉCIFIQUES AUX PERSONNES  
HANDICAPÉES, 2013-2014**
- 17 *FIGURE 2*  
**RÉPARTITION DES DÉPENSES DES PROGRAMMES ET MESURES  
SPÉCIFIQUES AUX PERSONNES HANDICAPÉES PAR TYPE D'INTERVENTION,  
2013-2014**

# LISTE DES ACRONYMES ET DES SIGLES

---

CNESST	Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
EHDAA	Élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage
MEES	Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
MTESS	Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale
MF	Ministère de la Famille
MFQ	Ministère des Finances du Québec
MO	Ministères et organismes publics
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
MTMDET	Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports
Office	Office des personnes handicapées du Québec
RAMQ	Régie de l'assurance maladie du Québec
RPM	Répertoire des programmes et mesures
SAAQ	Société de l'assurance automobile du Québec
SCT	Secrétariat du Conseil du trésor
SHQ	Société d'habitation du Québec



# INTRODUCTION

Un grand nombre de programmes et de mesures sont mis en œuvre par le Gouvernement du Québec afin de répondre aux besoins des personnes handicapées pour l'ensemble de leurs habitudes de vie. Afin de détenir une vue d'ensemble de ces programmes et mesures, un premier portrait global a été réalisé en 2013-2014. Pour la première fois, un rapport dressait le portrait de près de 250 programmes et mesures destinés aux personnes handicapées au Québec sous la responsabilité de 16 ministères et organismes publics (MO) différents. En 2014-2015, une mise à jour de ce portrait a été réalisée.

Le présent rapport constitue donc le troisième portrait annuel réalisé par l'Office des personnes handicapées du Québec ayant pour objectif de présenter une vue d'ensemble des programmes et mesures qui visent à répondre aux besoins des personnes handicapées et aux coûts supplémentaires que celles-ci ont à assumer en raison de leurs déficiences, incapacités et situations de handicap. Ce rapport se veut une mise à jour pour l'année 2015-2016 en tenant compte des modifications recensées dans l'organisation des programmes et mesures.

Ce portrait est réalisé à l'aide du Répertoire des programmes et mesures (RPM) destinés aux personnes handicapées développé par l'Office. Il a été mis à jour en 2015-2016 afin de réaliser ce troisième portrait.

Le document présente d'abord le RPM et ses principales caractéristiques. Par la suite, le portrait global des programmes et mesures destinés aux personnes handicapées du Gouvernement du Québec pour l'année 2015-2016 est effectué, et les dépenses réalisées par les MO pour la période 2010-2011 à 2013-2014 sont présentées. Les faits saillants concluent ce portrait.



# RÉPERTOIRE DES PROGRAMMES ET MESURES DESTINÉS AUX PERSONNES HANDICAPÉES

Le portrait global présenté dans ce document est effectué à l'aide des données inscrites au RPM. Ce répertoire est une base de données évolutive mise à jour annuellement afin d'inclure les changements fréquents apportés aux programmes et mesures destinés aux personnes handicapées. Cette section vise à présenter brièvement les critères qui délimitent le choix des programmes et mesures inclus au RPM ainsi que les principales variables et les sources de données qui l'alimentent. Elle permettra également de souligner la portée et les limites des analyses effectuées à l'aide du RPM.

## DÉFINITION DE « PROGRAMME » ET « MESURE »

Afin de pouvoir recenser les programmes et mesures destinés aux personnes handicapées, un effort d'uniformisation des interventions gouvernementales a dû être effectué. En effet, selon les MO, différentes nomenclatures sont utilisées pour définir les programmes et mesures. Une définition opérationnelle des termes « programme » et « mesure » a donc été adoptée afin de regrouper l'ensemble des interventions gouvernementales pertinentes pour le RPM.

En se basant sur la définition du Secrétariat du Conseil du trésor (SCT), un programme désigne « un ensemble cohérent et structuré d'objectifs, d'activités et de ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles, regroupés pour offrir des produits et des services particuliers qui satisfassent les besoins ciblés d'une population prédéterminée » (Québec 2002). Un programme doit donc comprendre tous ces principaux éléments pour être considéré comme tel dans le RPM, soit : une raison d'être, des cibles et des objectifs à atteindre, le choix et l'application d'un type d'intervention, des ressources investies, des extrants et des résultats attendus pour une clientèle prédéterminée. Ainsi, toute intervention gouvernementale qui répond à ces critères est considérée comme un programme dans le RPM, et ce, peu importe l'appellation officielle qui lui est assignée par le MO qui en est responsable.

Une mesure, quant à elle, se limite aux différents types d'interventions qu'un programme met de l'avant pour atteindre ses objectifs. Le terme « volet » est aussi fréquemment utilisé par les MO. Un programme peut ainsi contenir plusieurs mesures différentes qui sont mises en œuvre pour atteindre ses cibles. Lorsqu'un programme ne contient pas plusieurs mesures, le RPM considère que le programme n'a aucune mesure afin d'éviter la redondance de l'information présentée.

# CLIENTÈLE VISÉE

Pour être inclus au RPM, un programme n'a pas besoin de s'adresser directement aux personnes handicapées. Il peut s'agir, par exemple, de programmes s'adressant à la famille ou à un proche ou encore à un employeur dans le but de favoriser l'intégration et le maintien en emploi d'une personne handicapée. Le RPM inclut donc l'ensemble des programmes et mesures destinés directement ou indirectement aux personnes handicapées.

Il faut également mentionner que les MO utilisent différentes appellations pour désigner les personnes handicapées faisant partie de la clientèle de leurs programmes et mesures telles que « personne invalide », « élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA) » ou encore « personne en perte d'autonomie ». Afin d'uniformiser le langage utilisé, la définition retenue d'une personne handicapée pour le RPM est celle mentionnée à l'article 1g) de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale, soit : « toute personne ayant une déficience entraînant une incapacité significative et persistante et qui est sujette à rencontrer des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes » (Québec 2005).

# VARIABLES INCLUSES

Chaque programme et mesure ajouté au répertoire est codifié en fonction de plusieurs variables. Parmi les variables du RPM, les suivantes sont présentées dans ce rapport : le ou les MO responsables, le type d'intervention ainsi que le type d'incapacité de la clientèle visée. Tout d'abord, les MO identifiés comme étant « responsables » sont ceux qui déterminent les orientations, les objectifs ainsi que les normes nationales des programmes et mesures. Ensuite, le type d'intervention représente le moyen principal choisi pour qu'un programme ou une mesure atteigne ses objectifs. Lors de l'application d'un programme ou d'une mesure, plusieurs types d'interventions peuvent être considérés. Les différents types d'interventions ainsi que des exemples sont présentés dans le portrait global à la section suivante du rapport. Finalement, les données du RPM permettent de dresser un portrait des programmes et mesures en fonction du type d'incapacité de la clientèle visée. Le type d'incapacité le plus précis possible est toujours sélectionné. Par exemple, un programme visant à augmenter les capacités d'une personne à se déplacer est assigné à l'incapacité liée à la mobilité ou à l'agilité et non à la grande catégorie « incapacité physique ».

Pour être ajoutés au RPM, les programmes et mesures doivent inclure des dispositions pour les personnes handicapées. Par exemple, on peut mentionner les crédits d'impôt pour frais médicaux qui sont accessibles à l'ensemble de la population, mais pour lesquels certains frais admissibles peuvent être réclamés uniquement par les personnes handicapées. Cependant, une autre variable du RPM identifie les programmes et mesures qui sont uniquement destinés aux personnes handicapées; il s'agit des programmes spécifiques aux personnes handicapées. Ensuite, le répertoire permet d'inscrire les prévisions budgétaires et les dépenses associées à chaque programme et mesure lorsque l'information est disponible.

## SOURCES DE DONNÉES

Les données inscrites au RPM sont issues de trois sources, soit : 1) une recension de tous les documents relatifs aux normes et à l'application des programmes et mesures; 2) l'étude des crédits budgétaires des programmes destinés aux personnes handicapées réalisée annuellement et pour laquelle l'Office collecte l'ensemble de l'information auprès des MO concernés; 3) les rapports annuels de gestion et autres publications officielles des MO.

## LIMITES DES DONNÉES FINANCIÈRES ISSUES DU RPM DE L'OFFICE

Bien que ces sources de données permettent de dresser un portrait financier des programmes et mesures spécifiques aux personnes handicapées, leur utilisation comporte des limites importantes. Tout d'abord, les données ne sont pas disponibles pour l'ensemble des programmes et mesures. De plus, lorsque les dépenses réelles ne sont pas disponibles, les prévisions budgétaires sont utilisées. Ensuite, même lorsque les données sont disponibles, celles-ci ne sont pas toujours suffisamment ventilées pour qu'il soit possible de les associer à des programmes et mesures précis. Enfin, puisque les données disponibles ne permettent pas toujours de distinguer les dépenses effectuées pour les personnes handicapées des autres dépenses, le portrait des dépenses est réalisé uniquement pour les programmes et mesures qui sont spécifiques aux personnes handicapées. Le portrait représente donc un minimum annuel dépensé par le Gouvernement du Québec dans le cadre des programmes et mesures destinés aux personnes handicapées.

Finalement, mentionnons que même si la liste des programmes et mesures du RPM est continuellement mise à jour, les données financières des MO sont parfois disponibles dans un délai d'une ou deux années après un exercice financier. Les données financières présentées dans ce document portent donc sur la période 2010-2011 à 2013-2014, puisqu'il s'agit des données complètes les plus récentes pour l'ensemble des MO.



# PORTRAIT GLOBAL DES PROGRAMMES ET MESURES DESTINÉS AUX PERSONNES HANDICAPÉES

En date du 31 mars 2016, 247 programmes et mesures du Gouvernement du Québec sont destinés, en tout ou en partie, aux personnes handicapées. Parmi ceux-ci, 172 s'adressent spécifiquement à celles-ci. Ce nombre est un peu plus élevé que celui observé au 31 janvier 2015, alors qu'il était de 245 programmes et mesures, dont 169 spécifiques aux personnes handicapées.

Cette section présente une mise à jour 2015-2016 du portrait global selon les différentes variables présentées précédemment. Tout d'abord, une répartition par MO responsable est présentée. Ensuite, les programmes et mesures sont répartis selon leur type d'intervention et le type d'incapacité visé.

## RÉPARTITION PAR MINISTÈRE ET ORGANISME PUBLIC RESPONSABLE

- *Plus de quatre programmes et mesures destinés aux personnes handicapées sur cinq (81 %) sont sous la responsabilité de 5 MO différents. Douze autres MO se partagent la responsabilité des autres programmes et mesures*

En 2015-2016, 17 MO différents sont responsables des 247 programmes et mesures recensés. Les MO responsables du plus grand nombre de programmes et mesures sont le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) (71), la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) (45), le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) (35), le ministère des Finances (MFQ) (25) et le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) (23). Ces cinq MO se partagent la responsabilité de 81 % des programmes et mesures du Québec. Mentionnons que les noms de certains ministères ont été modifiés depuis le portrait effectué en 2014-2015. Le seul changement important pour l'organisation des programmes et mesures destinés aux personnes handicapées est la fusion des anciens ministères de l'Éducation, du Loisir et du Sport, et de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science. Le nouveau ministère créé à la suite de cette fusion, le MEES, regroupe 35 programmes et mesures en 2015-2016. Le tableau 1 présente la répartition des programmes et mesures selon les MO responsables.

Tableau 1

**Répartition des programmes et mesures par MO responsables**

	<b>n</b>	<b>%</b>
Ministère de la Santé et des Services sociaux	71	28,7
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail	45	18,2
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	35	14,2
Ministère des Finances	25	10,1
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale	23	9,3
Société de l'assurance automobile du Québec	10	4,0
Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports	8	3,2
Société d'habitation du Québec	6	2,4
Régie de l'assurance maladie du Québec	6	2,4
Ministère de la Famille	5	2,0
Retraite Québec	5	2,0
Office des personnes handicapées du Québec	4	1,6
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs	2	0,8
Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire	1	0,4
Secrétariat du Conseil du trésor	1	0,4
Société de financement des infrastructures locales	1	0,4
Directeur général des élections du Québec	1	0,4
<b>Total</b>	<b>249<sup>1</sup></b>	<b>-</b>

1. Le total est plus élevé que 247 puisque la responsabilité de deux programmes est partagée entre deux MO différents.

## RÉPARTITION PAR TYPE D'INTERVENTION

- *Le tiers des programmes et mesures recensés offrent des services et des équipements directement à la population (34%) et plus du quart s'inscrivent dans les divers régimes d'indemnisation (26%)*

Le gouvernement a recours à plusieurs types d'interventions dans le cadre des programmes et mesures destinés aux personnes handicapées. Parmi ceux-ci, il y a l'offre de service directe à la population, les mesures fiscales, le remboursement de frais ou le versement d'une allocation directe.

La répartition des 247 programmes et mesures par type d'intervention permet de constater que le type d'intervention le plus fréquent est la prestation directe de services et d'équipements (84). Le MSSS et la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) sont responsables de la majorité de ces programmes et mesures (61). Ceux-ci incluent notamment les services de soutien et d'aide à domicile, les services de réadaptation, les ressources d'hébergement et les aides techniques. Notons également que le MEES est responsable de 18 programmes et mesures dont le type d'intervention est la prestation directe de services et d'équipements (données non présentées).

Ensuite, 63 programmes et mesures destinés aux personnes handicapées ont été identifiés dans les divers régimes d'indemnisation au Québec. Cette catégorie inclut les programmes et mesures basés sur des régimes assurantiels, tels que l'indemnisation des victimes d'accidents de la route de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) et l'indemnisation des victimes d'accidents de travail de la CNESST, ainsi que ceux fondés sur la solidarité sociale comme l'indemnisation des victimes d'actes criminels de la CNESST et l'indemnisation des victimes de vaccination du MSSS. Mentionnons que la CNESST est responsable de la majorité (45) de ces programmes et mesures d'indemnisation recensés (donnée non présentée).

Quant aux autres types d'intervention, 45 programmes et mesures visent à octroyer des subventions à un tiers. Le MTESS est le MO responsable du plus grand nombre de programmes et mesures dans cette catégorie, soit 14 (donnée non présentée). Parmi ceux-ci, on retrouve des subventions aux employeurs pour favoriser l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées. On compte également 27 programmes et mesures qui consistent en un versement d'allocations ou de remboursements directement aux personnes handicapées ou à leurs proches.

Enfin, on compte 25 mesures fiscales qui s'adressent aux personnes handicapées et à leur famille. Il s'agit de crédits d'impôt remboursables (11), de crédits d'impôt non remboursables (3) ou encore de déductions et exemptions (11). Le tableau 2 présente la répartition des 247 programmes et mesures selon les types d'interventions.

Tableau 2

**Répartition des programmes et mesures par type d'intervention**

	<b>n</b>	<b>%</b>
Services et équipements	84	34,0
Indemnisation	63	25,5
Subventions	45	18,2
Allocations et remboursements	27	10,9
Mesures fiscales	25	10,2
<i>Crédits d'impôt remboursables</i>	11	4,5
<i>Crédits d'impôt non remboursables</i>	3	1,2
<i>Déductions et exemptions</i>	11	4,5
Permis	3	1,2
<b>Total</b>	<b>247</b>	<b>100,0</b>

## RÉPARTITION PAR TYPE D'INCAPACITÉ

- La majorité (72 %) des programmes et mesures vise tous les types d'incapacité. Une minorité de programmes et mesures s'adresse à un ou plusieurs types d'incapacité en particulier

Parmi les 247 programmes et mesures répertoriés, la grande majorité (178) s'adresse à tous les types d'incapacité, soit 72 %. Ce portrait demeure presque identique chaque année, alors que le taux était de 72 % en 2014-2015 et de 73 % en 2013-2014. Comme le tableau 3 permet de le constater, quelques programmes et mesures visent tout de même certains types d'incapacité précis. Parmi eux, soulignons que 24 s'adressent aux personnes ayant tous les types d'incapacité physiques, alors que 17 concernent plus précisément les personnes ayant une incapacité liée à la mobilité ou à l'agilité.

Tableau 3

### Répartition des programmes et mesures par type d'incapacité

	n	%
Tous les types d'incapacité	178	72,1
Tous les types d'incapacité physiques confondus	24	9,7
Incapacité liée à la mobilité-agilité uniquement	17	6,9
Incapacité liée à l'audition uniquement	4	1,6
Incapacité liée à la parole uniquement	4	1,6
Incapacité liée à la vision uniquement	3	1,2
Incapacité liée à une déficience intellectuelle ou à un trouble du spectre de l'autisme	6	2,4
Incapacité liée à une déficience intellectuelle uniquement	7	2,8
Incapacité liée à un trouble grave de santé mentale	11	4,5
<b>Total</b>	<b>254<sup>1</sup></b>	<b>-</b>

1. Le total est plus élevé que 247 puisque plus d'un type d'incapacité a été associé à certains programmes et mesures.



# DÉPENSES RÉALISÉES DANS LE CADRE DES PROGRAMMES ET MESURES SPÉCIFIQUES AUX PERSONNES HANDICAPÉES

Cette section présente les dépenses recensées par l'Office qui ont été réalisées par le Gouvernement du Québec dans le cadre des programmes et mesures spécifiques aux personnes handicapées pour les années 2010-2011 à 2013-2014. Rappelons que ces dépenses ne représentent pas l'ensemble des dépenses réalisées pour les personnes handicapées. Le portrait présenté doit donc être interprété comme un minimum dépensé annuellement par le Gouvernement du Québec pour les personnes handicapées.

Mentionnons que les dépenses présentées dans ce rapport pour les années 2010-2011 à 2012-2013 sont légèrement différentes de celles présentées dans le précédent portrait. Plusieurs raisons expliquent les différences observées : la mise à jour du RPM, la disponibilité de données plus complètes pour certains programmes et mesures ou encore, l'ajustement des données fournies par les MO pour les années précédentes.

La première partie de cette section présente le portrait des dépenses réalisées par chaque MO. Ensuite, les dépenses seront présentées en fonction du type d'intervention principal des programmes et mesures. Finalement, un portrait plus détaillé des dépenses de certains MO sera effectué.

## DÉPENSES GLOBALES PAR MINISTÈRE ET ORGANISME PUBLIC RESPONSABLE

- *Les MO ont dépensé un minimum de 9,3 milliards en 2013-2014 spécifiquement pour les personnes handicapées. Il s'agit une progression de 17 % sur 3 ans*

Les dépenses réalisées dans le cadre des programmes et mesures spécifiques aux personnes handicapées de chaque MO ont été comptabilisées. Le tableau 4 présente le résultat de cette compilation. Au total, des dépenses de 9 395 566 645 \$ ont ainsi été effectuées en 2013-2014. Les dépenses comptabilisées sont plus élevées qu'en 2012-2013 (9 019 506 738 \$), qu'en 2011-2012 (8 605 103 731 \$) et qu'en 2010-2011 (8 003 928 986 \$), soit une progression de 17 % sur trois ans.

La répartition des dépenses par MO permet aussi d'observer que le MSSS a réalisé les dépenses les plus élevées en 2013-2014, soit 5 457 446 627 \$. Le MTESS vient au deuxième rang avec des dépenses de 1 429 101 646 \$ dans le cadre de ses programmes et mesures spécifiques aux personnes handicapées. Retraite Québec suit au troisième rang avec des dépenses de 889 935 000 \$ en 2013-2014 alors que le MEES, avec des dépenses de 799 261 045 \$, se situe au quatrième rang. Neuf autres MO se partagent des dépenses de 819 822 327 \$ en 2013-2014. Le tableau 4 présente également la variation des dépenses par MO entre 2010-2011 et 2013-2014. On constate ainsi que les MO pour lesquels les dépenses ont le plus augmenté pour cette période sont le ministère de la Famille (MF) (78 %), Retraite Québec (33 %) et le MEES (32 %). Notons cependant que l'augmentation des dépenses de Retraite Québec est essentiellement due au fait que les données 2010-2011 sont pour les mois d'avril 2010 à décembre 2010 seulement. Ensuite, les plus faibles variations de dépenses sont constatées pour le SCT (-6 %), le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) (2,4 %) et la SAAQ (3,0 %).

Tableau 4

**Dépenses effectuées par les MO dans le cadre des programmes et mesures spécifiques aux personnes handicapées, 2010-2011 à 2013-2014<sup>1</sup>**

	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	Variation 2011-2014
	\$				%
MSSS	4 660 958 074	4 935 025 494	5 186 797 824	5 457 446 627	17,1
MTESS	1 359 667 806	1 372 539 833	1 409 277 975	1 429 101 646	5,1
Retraite Québec <sup>2</sup>	669 889 000	875 390 000	899 700 000	889 935 000	32,8
MEES <sup>3</sup>	603 873 582	669 760 769	736 962 247	799 261 045	32,4
CNESST	330 279 164	334 195 299	350 004 526	363 874 225	10,2
RAMQ	145 498 000	159 083 000	161 905 000	173 448 000	19,2
MTMDET	99 904 892	97 669 300	102 795 017	102 337 421	2,4
MFQ	73 000 812	81 001 133	85 000 800	87 000 000	19,2
MF	39 663 482	57 963 545	64 533 637	70 574 889	77,9
SHQ	18 758 771	19 819 805	20 518 818	20 173 342	7,5
SCT	1 418 303	1 655 488	1 327 000	1 327 000	(6,4)
Office	883 100	916 065	501 894	949 450	7,5
SAAQ	134 000	84 000	182 000	138 000	3,0
<b>Total</b>	<b>8 003 928 986</b>	<b>8 605 103 731</b>	<b>9 019 506 738</b>	<b>9 395 566 645</b>	<b>17,4</b>

1. Les dépenses sont présentées en fonction de l'organisation des programmes et mesures en date du 31 janvier 2016.

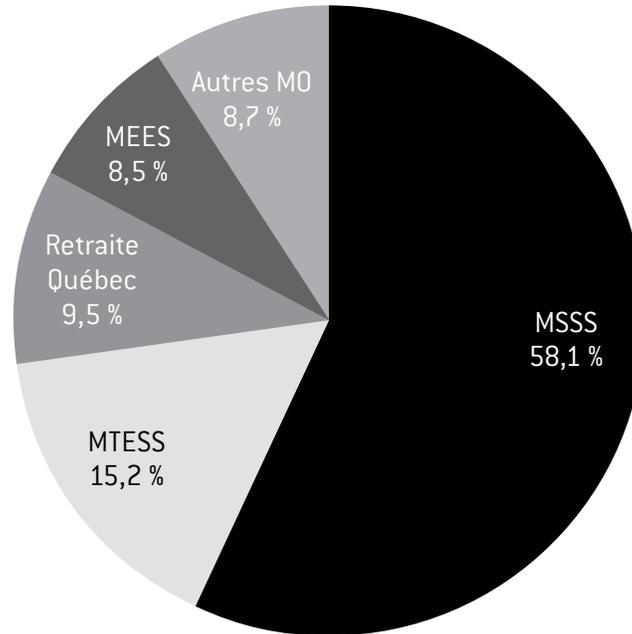
2. Les dépenses pour l'année 2010-2011 sont pour les mois d'avril 2010 à décembre 2010 seulement.

3. Les dépenses du MEES incluent les dépenses pour les EHDAAs effectuées dans le cadre de certains programmes et mesures non spécifiques aux personnes handicapées (voir la section détaillant les dépenses du MEES pour plus de détails).

La figure 1 permet d'illustrer la répartition des dépenses effectuées par MO en 2013-2014. On peut ainsi constater que 4 MO sont responsables de 91 % des dépenses spécifiques pour les personnes handicapées, soit le MSSS, le MTESS, Retraite Québec et le MEES. Plus précisément, le MSSS réalise plus de la moitié des dépenses comptabilisées en 2013-2014, soit 58 %.

Figure 1

**Répartition des dépenses effectuées par MO dans le cadre des programmes et mesures spécifiques aux personnes handicapées, 2013-2014**



## DÉPENSES GLOBALES PAR TYPE D'INTERVENTION

- Les MO ont dépensé 6,3 milliards en 2013-2014 afin d'offrir des services et des équipements dans le cadre de leurs programmes et mesures spécifiques aux personnes handicapées

Le tableau 5 illustre la répartition des dépenses selon le type d'intervention des programmes et mesures spécifiques aux personnes handicapées. On peut constater que les dépenses les plus élevées sont effectuées dans les programmes et mesures qui offrent des services et des équipements aux personnes handicapées (6 346 262 707 \$ en 2013-2014). Ces dépenses sont en progression de 19 % depuis 2010-2011 (tableau 5). Au deuxième rang, près de 2,3 milliards ont été dépensés en 2013-2014 pour le versement d'allocations et de remboursements, ce qui constitue une augmentation de 15 % par rapport aux dépenses de l'année 2010-2011 (2 milliards).

Ensuite, 364 millions ont été dépensés dans les divers régimes d'indemnisation alors que plus de 278 millions ont été dépensés en subventions en 2013-2014. Ces dépenses sont respectivement en hausse de 10 % et de 20 % depuis 2010-2011 (tableau 5). Suivent enfin les mesures fiscales avec des dépenses de 87 millions en 2013-2014, une augmentation de 19 % depuis 2010-2011, et l'octroi de permis avec un peu plus de 1,2 million en 2013-2014, en baisse de 15 % depuis 2010-2011.

Tableau 5

**Dépenses des programmes et mesures spécifiques aux personnes handicapées par type d'intervention, 2010-2011 à 2013-2014**

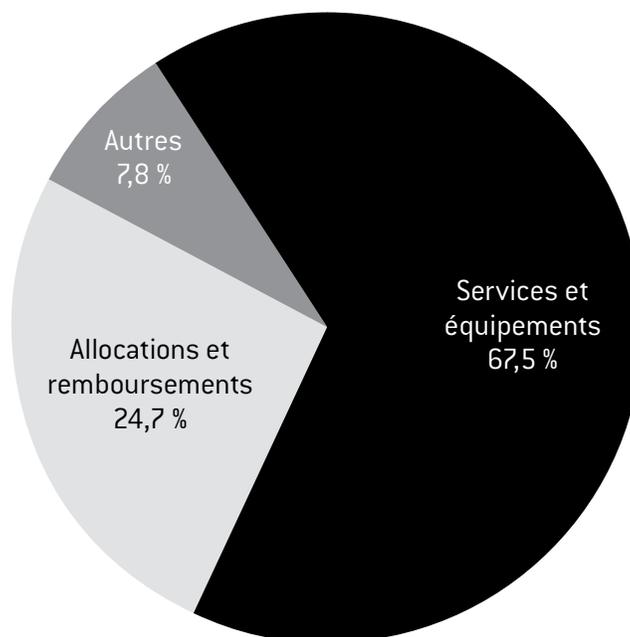
	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	Variation
					2011-2014
	\$				%
Services et équipements	5 347 554 089	5 701 012 905	6 013 923 370	6 346 262 707	18,7
Allocations et remboursements	2 018 951 873	2 234 429 010	2 299 988 462	2 318 600 377	14,8
Indemnisation	330 413 164	334 279 299	350 186 526	364 012 225	10,2
Subventions	232 602 048	252 987 384	268 974 580	278 490 336	19,7
Mesures fiscales	73 000 812	81 001 133	85 000 800	87 000 000	19,2
<i>Crédits d'impôt remboursables</i>	49 000 000	56 000 000	59 000 000	60 000 000	22,4
<i>Crédits d'impôt non remboursables</i>	23 000 000	24 000 000	26 000 000	27 000 000	17,4
<i>Déductions et exemptions<sup>1</sup></i>	1 000 812	1 001 133	800	0	-
Permis	1 407 000	1 394 000	1 433 000	1 201 000	(14,6)
<b>Total</b>	<b>8 003 928 986</b>	<b>8 605 103 731</b>	<b>9 019 506 738</b>	<b>9 395 566 645</b>	<b>17,4</b>

1. Données manquantes à partir de 2012-2013 pour une mesure fiscale, car les coûts annuels sont inférieurs à 2 millions \$.

La figure 2 permet d'illustrer la répartition des dépenses effectuées par MO en 2013-2014 selon le type d'intervention. Elle permet d'observer que les deux tiers des dépenses réalisées dans les programmes et mesures qui offrent des services et des équipements aux personnes handicapées (68 %) et que le quart des dépenses sont effectuées pour le versement d'allocations et de remboursements

Figure 2

**Répartition des dépenses des programmes et mesures spécifiques aux personnes handicapées par type d'intervention, 2013-2014**



## MINISTÈRES ET ORGANISMES PUBLICS AYANT LES DÉPENSES LES PLUS ÉLEVÉES

Cette section dresse un portrait complémentaire des dépenses effectuées pour les programmes et mesures de certains MO. Comme lors des portraits précédents, les MO qui ont effectué des dépenses de plus de 100 millions pour les personnes handicapées en 2013-2014 sont présentés dans cette section. Rappelons que les dépenses couvrent la période 2010-2011 à 2013-2014.

Afin de fournir un point de comparaison au lecteur quant à la variation des dépenses des MO, ces données peuvent être comparées avec le taux d'inflation mesuré au Québec. Pour ce rapport, le taux d'inflation utilisé correspond à l'évolution de l'indice des prix à la consommation de Statistique Canada entre les années civiles 2011 et 2014, soit 4,3 % [Statistique Canada 2016]. La période 2011-2014 correspond, à quelques mois près, aux années financières couvertes par ce rapport.

## LE MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

- *Le MSSS a effectué des dépenses de plus de 5,4 milliards en 2013-2014. Ces dépenses sont en hausse de 17 % depuis 2010-2011*

Le MSSS est le MO qui effectue les dépenses annuelles les plus élevées spécifiquement pour les personnes handicapées. Le total des dépenses réalisées par ce ministère en 2013-2014 s'élève à plus de 5,4 milliards<sup>1</sup> (tableau 6), en augmentation de 17 % depuis 2010-2011. Les dépenses du ministère ont donc augmenté de près de 800 millions durant cette période. Mentionnons que cette augmentation est équivalente à presque quatre fois la valeur de l'inflation au Québec durant cette période (4,3 %).

Parmi les différents programmes du MSSS, deux programmes d'hébergement ont totalisé plus de la moitié des dépenses du ministère en 2013-2014. Il s'agit du programme d'hébergement en milieu institutionnel (2 milliards de dépenses en 2013-2014) et du programme d'hébergement en ressources non institutionnelles (RNI) (1,1 milliard). Ces deux programmes représentent 57 % des dépenses comptabilisées pour le MSSS. Notons que, parmi les différentes mesures du programme d'hébergement en milieu institutionnel, les soins infirmiers et d'assistance aux personnes en perte d'autonomie ont entraîné la plupart des dépenses, soit plus de 1,7 milliard en 2013-2014. Quant au programme d'hébergement en RNI, celui-ci inclut notamment les ressources intermédiaires (617 millions) et les résidences d'accueil (220 millions) (données non présentées).

Ensuite, 813 millions ont été dépensés en 2013-2014 dans le cadre des différents programmes visant le soutien à domicile des personnes handicapées. Ce montant est en augmentation de 25 % depuis 2010-2011, ce qui est plus élevé que l'augmentation des deux programmes d'hébergement pour la même période (18 %). Les trois programmes de soutien à domicile sont présentés au tableau 6. Il s'agit du programme de services de soutien à domicile (478 millions en 2013-2014), du programme de services d'aide à domicile (297 millions) et du programme de soutien aux proches aidants (38 millions).

Enfin, soulignons que des dépenses de 599 millions ont été réalisées en 2013-2014 pour les services de psychiatrie, en hausse de 13 % par rapport à l'année 2010-2011, et que 593 millions ont été dépensés dans le cadre des services de réadaptation en 2013-2014, en augmentation de 12 % depuis 2010-2011. Parmi ces services, on retrouve notamment les services d'adaptation et de réadaptation pour les personnes ayant une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme (277 millions en 2013-2014) ainsi que les services de réadaptation pour les personnes ayant une déficience motrice (140 millions) (données non présentées).

---

1 Ce montant représente les dépenses des programmes et mesures du MSSS pour les personnes handicapées en ce qui a trait aux programmes et services suivants : perte d'autonomie liée au vieillissement, déficience physique, déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme ainsi que santé mentale.

Tableau 6

**Dépenses des programmes spécifiques aux personnes handicapées, MSSS,  
2010-2011 à 2013-2014**

	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	Variation 2011-2014
	\$				%
Programme d'hébergement en milieu institutionnel	1 818 578 781	1 924 287 448	1 974 188 914	2 015 414 453	10,8
Programme d'hébergement en RNI	834 281 255	888 237 832	995 507 935	1 112 568 730	33,4
Programme de services en psychiatrie	528 056 779	562 854 754	586 690 861	598 936 205	13,4
Services spécialisés de réadaptation	530 986 446	554 309 564	566 161 671	593 424 690	11,8
Programme de services de soutien à domicile	368 263 458	409 856 893	442 751 782	478 470 561	29,9
Programme de services d'aide à domicile	242 712 635	254 640 653	271 660 104	296 956 088	22,3
Services d'intégration sociale et professionnelle	130 614 471	132 859 875	136 919 277	144 186 052	10,4
Programme sur les aides à la vie quotidienne et à la vie domestique	89 700 974	92 555 030	98 874 918	102 000 592	13,7
Programme d'activités de jour	80 341 373	79 013 258	78 092 077	77 686 769	(3,3)
Programme de soutien aux proches aidants	37 268 466	36 245 619	35 659 627	37 586 768	0,9
Programme de services de soutien spécialisés pour personnes ayant une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme	153 436	164 568	290 658	215 718	40,6
<b>Total</b>	<b>4 660 958 074</b>	<b>4 935 025 494</b>	<b>5 186 797 824</b>	<b>5 457 446 627</b>	<b>17,1</b>

## LE MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE

- *Le MTESS a effectué des dépenses de 1,4 milliard en 2013-2014 dans le cadre de ses programmes et mesures spécifiques aux personnes handicapées, soit une hausse de 5 % depuis 2010-2011*

Le MTESS est responsable de douze programmes et mesures spécifiques aux personnes handicapées. Le ministère a réalisé des dépenses de 1,4 milliard dans le cadre de ces programmes en 2013-2014. Ces dépenses sont en augmentation de 5 % par rapport aux dépenses de 2010-2011, ce qui est légèrement plus élevé que la valeur retenue pour l'inflation au Québec durant cette période, soit 4,3 % (tableau 7).

Parmi les programmes du MTESS, la presque totalité des dépenses du ministère en 2013-2014 a été effectuée dans le cadre du programme d'aide financière de dernier recours, soit plus de 1,3 milliard. Ensuite, près de 76 millions ont été dépensés pour le Programme de subventions aux entreprises adaptées (PSEA), alors que près de 36 millions ont été dépensés pour le Contrat d'intégration au travail (CIT). Notons que les dépenses de ces deux programmes ont augmenté plus rapidement que l'ensemble des dépenses du ministère depuis 2010-2011, avec une augmentation de 11 % pour le PSEA et de 13 % pour le CIT (tableau 7). Finalement, rappelons que les dépenses de plusieurs autres programmes et mesures sous la responsabilité du MTESS n'ont pas été comptabilisées dans ce portait, car ceux-ci ne s'adressent pas spécifiquement aux personnes handicapées.

Tableau 7

### Dépenses des programmes spécifiques aux personnes handicapées, MTESS, 2009-2010 à 2013-2014

	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	Variation 2011-2014
	\$				%
Programme d'aide financière de dernier recours	1 259 393 300	1 269 321 100	1 300 851 875	1 317 412 146	4,6
Programme de subventions aux entreprises adaptées	68 310 500	71 704 000	74 397 700	75 586 000	10,7
Contrat d'intégration au travail	31 612 000	31 109 900	33 573 900	35 591 800	12,6
Programme d'aide et d'accompagnement social - Réussir	352 006	404 833	454 500	511 700	45,4
<b>Total</b>	<b>1 359 667 806</b>	<b>1 372 539 833</b>	<b>1 409 277 975</b>	<b>1 429 101 646</b>	<b>5,1</b>

## RETRAITE QUÉBEC

- Près de 890 millions ont été dépensés par Retraite Québec en 2013 pour les personnes handicapées, principalement par le versement de rentes d'invalidité. Ces dépenses sont en hausse de 33 % depuis 2010

Retraite Québec a effectué des dépenses de près de 890 millions dans le cadre de programmes et mesures spécifiques aux personnes handicapées en 2013. La presque totalité de ces dépenses, soit 806 millions, a été réalisée pour le versement de rentes d'invalidité (tableau 8).

Les dépenses totales de Retraite Québec sont en augmentation de 33 % depuis 2010, mais cette hausse est largement due au fait que l'organisme a procédé à un changement d'année financière en 2010. En conséquence, les dépenses de l'année 2010 sont uniquement pour les mois d'avril à décembre, ce qui a un effet sur la comparaison annuelle des dépenses. D'ailleurs, on peut constater au tableau 8 que les dépenses pour l'année 2013 sont même inférieures à celles de l'année 2012 d'environ 10 millions. Enfin, outre le versement de rentes d'invalidité, notons que Retraite Québec a dépensé plus de 83 millions en 2013 pour le supplément pour enfant handicapé.

Tableau 8

### Dépenses des programmes et mesures spécifiques aux personnes handicapées, Retraite Québec, 2010 à 2013

	2010 <sup>1</sup>	2011	2012	2013	Variation 2010-2013
	\$				%
Régime de rentes du Québec	614 383 000	797 790 000	820 000 000	806 235 000	31,2
<i>Rente d'invalidité</i>	606 805 000	788 994 000	810 834 000	793 282 000	30,7
<i>Rente d'enfant de personne invalide</i>	7 578 000	8 796 000	9 166 000	11 893 000	56,9
<i>Montant additionnel pour invalidité</i>				1 060 000	-
Supplément pour enfant handicapé	55 506 000	77 600 000	79 700 000	83 700 000	50,8
<b>Total</b>	<b>669 889 000</b>	<b>875 390 000</b>	<b>899 700 000</b>	<b>889 935 000</b>	<b>32,8</b>

1. Dépenses pour les mois d'avril 2010 à décembre 2010 seulement.

## LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

- *Le MEES a dépensé 799 millions pour les personnes handicapées dans le cadre de ses programmes et mesures en 2013-2014. La majorité de ces dépenses est affectée aux allocations de base pour les activités éducatives des EHDAA. Les dépenses de ce ministère sont en hausse de 32 % depuis 2010-2011*

Le MEES est un nouveau ministère responsable de 35 programmes et mesures destinés aux personnes handicapées. Ses programmes et mesures proviennent des anciens ministères de l'Éducation, du Loisir et du Sport, et de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science.

En 2013-2014, le MEES a dépensé 799 millions pour les personnes handicapées dans le cadre de ses programmes et mesures. Il est important de noter que, contrairement aux autres MO, ce montant n'inclut pas uniquement les dépenses réalisées pour les programmes et mesures spécifiques aux personnes handicapées. En effet, pour le volet éducation du MEES, les dépenses comptabilisées incluent l'ensemble des dépenses effectuées pour les EHDAA. Depuis 2010-2011, les dépenses du MEES ont augmenté de 32 %, ce qui est largement plus élevé que l'inflation durant cette période (4,3 %) (tableau 9).

Le tableau 9 permet aussi de constater que le MEES a réalisé plus de la moitié de ses dépenses dans le cadre des allocations de base pour les activités éducatives des EHDAA. Plus de 558 millions ont été dépensés pour ces allocations en 2013-2014, une augmentation de 30 % depuis 2010-2011 (tableau 9). Notons également que 141 millions ont été dépensés dans le cadre des allocations supplémentaires au fonctionnement des commissions scolaires en 2013-2014. Ces allocations incluent notamment les frais de scolarité hors réseau (51,4 millions), le soutien à l'enseignement (46,3 millions) et le service de garde (34,5 millions) (données non présentées). Enfin, soulignons que les dépenses d'adaptation scolaire ont été déplacées dans les ajustements aux allocations de base depuis le dernier rapport sur les programmes et mesures. Ces dépenses sont de 17,9 millions en 2013-2014.

Tableau 9

**Dépenses des programmes spécifiques aux personnes handicapées, MEES<sup>1</sup>,  
2010-2011 à 2013-2014**

	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	Variation
					2011-2014
	\$				%
Allocations de base pour les activités éducatives des jeunes	429 565 464	478 102 471	516 280 208	558 225 913	30,0
Allocations supplémentaires au fonctionnement des commissions scolaires	108 715 544	115 806 522	133 498 345	141 583 296	30,2
Programme de prêts et bourses	11 990 000	15 420 000	21 130 000	28 040 000	133,9
Allocations supplémentaires aux investissements des commissions scolaires	13 475 756	18 100 452	18 066 990	18 066 413	34,1
Ajustements aux allocations de base – Adaptation scolaire	17 032 838	17 243 418	17 554 547	17 907 848	5,1
Programme d'allocation pour des besoins particuliers	12 300 000	9 800 000	13 300 000	16 500 000	34,1
Allocations spécifiques aux cégeps	7 616 718	11 492 948	13 380 702	14 947 872	96,3
Programme de soutien financier à l'intégration des personnes handicapées aux études universitaires	1 201 171	1 611 972	1 544 074	1 638 197	36,4
Programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées	1 434 233	1 335 000	1 335 000	1 335 000	(6,9)
Allocation supplémentaire aux commissions scolaires pour le transport scolaire	541 858	748 731	772 381	896 506	65,5
Programme d'assistance financière à l'accessibilité aux camps de vacances	-	99 255	100 000	120 000	-
<b>Total</b>	<b>603 873 582</b>	<b>669 760 769</b>	<b>736 962 247</b>	<b>799 261 045</b>	<b>32,4</b>

1. Les dépenses incluent les dépenses pour les EHDAA effectuées dans l'ensemble des programmes et mesures d'éducation du MEES.

## COMMISSION DES NORMES, DE L'ÉQUITÉ, DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL

- *La CNESST a effectué des dépenses de 363 millions en 2013-2014 dans ses programmes et mesures spécifiques aux personnes handicapées. Ces dépenses sont réparties entre les régimes d'indemnisation pour les victimes d'accidents du travail (310 millions) et pour les victimes d'actes criminels et les sauveteurs (53 millions). Les dépenses de la CNESST sont en hausse de 10 % depuis 2010-2011*

La CNESST a dépensé plus de 363 millions dans le cadre des programmes et mesures spécifiques aux personnes handicapées lors de l'année 2013-2014. Rappelons que les programmes et mesures de la CNESST s'inscrivent dans les régimes d'indemnisation pour les victimes d'accidents du travail et pour les victimes d'actes criminels et les sauveteurs.

Plus de 85 % des dépenses 2013-2014, soit 310 millions, sont effectuées dans le régime d'indemnisation pour les victimes d'accidents du travail. Ce régime comprend des mesures de réparation financière (181 millions) ainsi que la réadaptation physique (51 millions), sociale (38 millions) et professionnelle (34 millions). Ensuite, des dépenses de 53 millions ont été réalisées en 2013-2014 pour les victimes d'actes criminels et les sauveteurs. La grande majorité de celles-ci ont été effectuées pour les mesures de réparation financière (41 millions).

Enfin, le tableau 10 permet de constater que les dépenses de la CNESST sont en progression de 10 % depuis 2010-2011, ce qui est supérieur à la valeur de l'inflation au Québec durant cette période, soit 4,3 %. Mentionnons que les deux régimes d'indemnisation contiennent plusieurs autres programmes et mesures qui ne se retrouvent pas au tableau 10, puisqu'ils ne sont pas spécifiques aux personnes handicapées.

Tableau 10

**Dépenses des programmes spécifiques aux personnes handicapées, CNESST,  
2009-2010 à 2013-2014**

	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	Variation 2011-2014
	\$				%
Régime d'indemnisation pour les victimes d'accidents du travail	283 613 521	288 510 576	300 070 302	310 587 651	9,5
<i>Réparation financière</i>	180 685 101	183 921 920	182 606 243	186 143 967	3,0
<i>Réadaptation physique</i>	37 402 511	35 359 448	48 962 912	51 266 629	37,1
<i>Réadaptation sociale</i>	32 352 566	37 261 625	37 210 848	38 419 531	18,8
<i>Réadaptation professionnelle</i>	33 173 343	31 967 583	31 290 299	34 757 524	4,8
Régime d'indemnisation pour les victimes d'actes criminels et les sauveteurs	46 665 643	45 684 723	49 934 224	53 286 574	14,2
<i>Réparation financière</i>	36 598 770	37 588 552	39 737 335	41 353 468	13,0
<i>Réadaptation sociale</i>	7 152 755	7 269 336	9 191 883	10 109 624	41,3
<i>Réadaptation professionnelle</i>	2 914 118	826 835	1 005 006	1 823 482	(37,4)
<b>Total</b>	<b>330 279 164</b>	<b>334 195 299</b>	<b>350 004 526</b>	<b>363 874 225</b>	<b>10,2</b>

## LA RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- La RAMQ a dépensé plus de 173 millions en 2013-2014 dans ses programmes et mesures d'aides techniques spécifiques aux personnes handicapées. Il s'agit d'une hausse de 19 % depuis 2010-2011

La RAMQ est responsable de cinq programmes d'aides techniques spécifiques aux personnes handicapées. Le tableau 11 permet d'observer que les dépenses réalisées dans le cadre de ces programmes sont de 173 millions en 2013-2014, en augmentation de 19 % depuis 2010-2011, alors qu'elles étaient de 145 millions. La majorité des dépenses annuelles de la RAMQ sont réalisées pour le Programme d'appareils suppléant à une déficience physique (110 millions en 2013-2014). Ensuite, des dépenses de 48 millions ont été effectuées pour le Programme d'aides auditives. Notons qu'il s'agit du programme de la RAMQ dont les dépenses progressent le plus rapidement avec une augmentation de 25 % depuis 2010-2011. Le tableau 11 présente également les dépenses des autres programmes.

Tableau 11

### Dépenses des programmes spécifiques aux personnes handicapées, RAMQ, 2010-2011 à 2013-2014

	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	Variation
					2011-2014
					\$
					%
Programme d'appareils suppléant à une déficience physique	93 020 000	97 130 000	101 267 000	110 393 000	18,7
Programme d'aides auditives	38 540 000	48 157 000	46 622 000	48 091 000	24,8
Programme d'appareils fournis aux stomisés permanents	8 807 000	8 886 000	9 018 000	9 121 000	3,6
Programme d'aides visuelles	5 131 000	4 910 000	4 998 000	5 796 000	13,0
Vêtements de compression pour le traitement du lymphœdème	-	-	-	47 000	-
<b>Total</b>	<b>145 498 000</b>	<b>159 083 000</b>	<b>161 905 000</b>	<b>173 448 000</b>	<b>19,2</b>

## LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS

- Des dépenses de 102 millions ont été réalisées par le MTMDET en 2013-2014 dans ses programmes et mesures spécifiques aux personnes handicapées. Il s'agit d'une augmentation de 2,4 % depuis 2010-2011

Le MTMDET est responsable de huit programmes et mesures, dont six s'adressent spécifiquement aux personnes handicapées. Dans le cadre de ces six programmes et mesures, le ministère a réalisé des dépenses de plus de 102 millions en 2013-2014. Ces dépenses sont légèrement moins élevées que celles de 2012-2013, mais tout de même en hausse de 2,4 % par rapport à 2010-2011. Notons que cette augmentation est plus faible que l'inflation relevée pour la même période, soit 4,3 %.

La grande majorité des dépenses du MTMDET ont été effectuées dans le cadre du Programme d'aide gouvernementale au transport adapté pour les personnes handicapées, soit 90,5 millions en 2013-2014. Le tableau 12 présente les dépenses pour les programmes et mesures spécifiques aux personnes handicapées du ministère.

Tableau 12

### Dépenses des programmes spécifiques aux personnes handicapées, MTMDET, 2010-2011 à 2013-2014

	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	Variation
					2011-2014
	\$				%
Programme d'aide gouvernementale au transport adapté pour les personnes handicapées	85 500 000	86 000 000	91 400 000	90 500 000	5,8
Programme d'adaptation de véhicule pour les personnes handicapées	9 000 330	8 027 653	8 373 642	8 441 421	(6,2)
Programme de subventions aux véhicules collectifs accessibles	3 997 562	2 247 647	1 588 375	2 195 000	(45,1)
Vignette de stationnement pour personnes handicapées	1 402 000	1 389 000	1 428 000	1 196 000	(14,7)
Carte québécoise à l'accompagnement en transport interurbain en autocar	5 000	5 000	5 000	5 000	0,0
<b>Total</b>	<b>99 904 892</b>	<b>97 669 300</b>	<b>102 795 017</b>	<b>102 337 421</b>	<b>2,4</b>



# FAITS SAILLANTS

## Portrait global des programmes et mesures

- *En date du 31 mars 2016, on recense 247 programmes et mesures du Gouvernement du Québec destinés aux personnes handicapées, dont 172 sont spécifiques à ces personnes, comparativement à 245 en 2014-2015.*
- *Plus de quatre programmes et mesures destinés aux personnes handicapées sur cinq (81 %) sont sous la responsabilité de cinq MO différents. Douze autres MO se partagent la responsabilité des autres programmes et mesures.*
- *Le tiers des programmes et mesures recensés offrent des services et des équipements directement à la population (34 %) et plus du quart s'inscrivent dans les divers régimes d'indemnisation (26 %).*
- *La majorité (72 %) des programmes et mesures vise tous les types d'incapacité. Une minorité de programmes et mesures s'adresse à un ou plusieurs types d'incapacité en particulier.*

## Dépenses réalisées dans le cadre des programmes et mesures spécifiques aux personnes handicapées

- *Les MO ont dépensé un minimum de 9,3 milliards en 2013-2014 spécifiquement pour les personnes handicapées, une progression de 17 % depuis 2010-2011.*
- *Les MO ont dépensé plus de 6,3 milliards en 2013-2014 afin d'offrir des services et des équipements dans le cadre de leurs programmes et mesures spécifiques aux personnes handicapées.*
- *Quatre MO sont responsables de 91 % des dépenses réalisées dans le cadre des programmes et mesures spécifiques aux personnes handicapées. Il s'agit du MSSS, du MTESS, de Retraite Québec et du MÆES.*
- *Le MSSS est le MO qui effectue les dépenses annuelles les plus élevées spécifiquement pour les personnes handicapées. Le ministère a effectué des dépenses de plus de 5,4 milliards en 2013-2014. Ces dépenses sont en hausse de 17 % depuis 2010-2011.*

- *Le MT&ES a effectué des dépenses de 1,4 milliard en 2013-2014, soit une hausse de 5 % depuis 2010-2011.*
- *Près de 890 millions ont été dépensés par Retraite Québec en 2013-2014 dans le cadre de ses programmes et mesures spécifiques aux personnes handicapées, principalement pour le versement de rentes d'invalidité. Ces dépenses sont en hausse de 33 % depuis 2010.*
- *Le M&ES a dépensé 799 millions pour les personnes handicapées dans le cadre de ses programmes et mesures en 2013-2014. La majorité de ces dépenses est affectée aux allocations de base pour les activités éducatives des ÉHDAA. Les dépenses de ce ministère sont en hausse de 32 % depuis 2010-2011.*
- *Les dépenses de la plupart des MO ont augmenté plus vite que le taux d'inflation pour la période couverte par ce rapport, soit 4,3 %. Seules les variations de dépenses du SCT (-6,4 %), du MTMDET (2,4 %) et de la SAAQ (3,0 %) sont inférieures au taux d'inflation entre 2010-2011 et 2013-2014.*
- *Les dépenses présentées dans ce rapport sont en hausse pour la période 2010-2011 à 2013-2014 pour la grande majorité des programmes. Les exceptions sont : le programme d'activités de jour du MSSS (-3,3 %), le Programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées du M&ES (-7 %), la réadaptation professionnelle pour les victimes d'actes criminels et les sauveteurs de la CNESST (-37 %) ainsi que les programmes de subventions aux véhicules collectifs accessibles (-45 %), de vignette de stationnement pour personnes handicapées (-15 %) et d'adaptation de véhicule pour les personnes handicapées (-6 %) du MTMDET.*

# CONCLUSION

Ce rapport constitue le troisième portrait des programmes et mesures du Gouvernement du Québec destinés aux personnes handicapées pour l'année 2015-2016. Il présente une mise à jour des données présentées dans les deux premiers rapports pour les années 2013-2014 et 2014-2015. Ce troisième portrait a permis de mettre à jour l'organisation des programmes et mesures pour l'année 2015-2016 ainsi que d'ajouter les données financières 2013-2014 portant sur les dépenses effectuées spécifiquement pour les personnes handicapées.

Rappelons que l'Office réalise ce portrait en vertu de son rôle en matière d'évaluation de l'intégration sociale des personnes handicapées confié par la Loi. En effet, l'Office est dans une position unique pour présenter une vue d'ensemble des programmes et mesures visant à répondre aux besoins liés à tous les aspects de la participation sociale des personnes handicapées.

Enfin, il est important de mentionner qu'en raison de la complexité de l'organisation des programmes et mesures gouvernementaux ainsi que des difficultés liées à l'obtention d'information détaillée sur ceux-ci, la production d'un tel portrait demeure un défi. Chaque année, l'Office réussit tout de même à obtenir des données de plus en plus complètes sur les programmes et mesures lors de sa mise à jour du RPM. Il est d'ailleurs important de rappeler que la contribution des MO lors de la collecte annuelle effectuée dans le cadre de l'étude des crédits budgétaires est essentielle à cette démarche. Au cours des prochaines années, l'Office entend continuer à mettre à jour ce portrait afin de rendre accessible l'information sur l'évolution des programmes et mesures destinés aux personnes handicapées au Québec.



# RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- LAVIGNE, Daniel (2015). *Les programmes et mesures destinés aux personnes handicapées : portrait global et dépenses : 2014-2015*, Drummondville, Direction de l'évaluation, de la recherche et des communications, Office des personnes handicapées du Québec, 31 p.
- LAVIGNE, Daniel (2014). *Les programmes et mesures destinés aux personnes handicapées : portrait global et dépenses : 2013-2014*, Drummondville, Direction de l'évaluation, de la recherche et des communications, Office des personnes handicapées du Québec, 36 p.
- QUÉBEC (2005). *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale : RLRQ, c. E-20.1, à jour au 1<sup>er</sup> mars 2015*, [Québec], Éditeur officiel du Québec, 23 p.
- QUÉBEC (2002). *L'évaluation de programme : document destiné aux dirigeants et dirigeantes de ministères et d'organismes*, Secrétariat du Conseil du trésor, 22 p.
- STATISTIQUE CANADA (2016). *Indice des prix à la consommation, aperçu historique, par province et territoire*, [En ligne], mis à jour le 21 janvier 2016. [[www.statcan.gc.ca/tables-tableaux/sum-som/102/cst01/econ150a-fra.htm](http://www.statcan.gc.ca/tables-tableaux/sum-som/102/cst01/econ150a-fra.htm)] [Consulté le 10 mars 2016].

*Office des personnes  
handicapées*

Québec 